

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 09 mars 2022 portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations d'études**

**A.M. 04-08-2023**

**M.B. 16-01-2024**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 18 novembre 2021 réglant les allocations d'études, article 14, §3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 80, §1<sup>er</sup>, 10<sup>o</sup> ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2023 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté ministériel du 09 mars 2022 portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations d'études,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, A, 6<sup>o</sup> de l'arrêté ministériel du 09 mars 2022 portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations d'études, les mots « - Madame Emila HOXHAIJ ; - Monsieur Romain BALANT ; - Monsieur Steeven JACQUEMIN. » sont remplacés par les mots « - Madame Florence CHASSEUR ; - Madame Emila HOXHAIJ ; - Monsieur Kolya ZEOLI. ».

**Article 2.** - A l'article 1<sup>er</sup>, B, 6<sup>o</sup> de l'arrêté ministériel du 09 mars 2022 portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations d'études, les mots « - Monsieur Victor PETRE ; - Monsieur Arno SCHROOYEN ; - N. » sont remplacés par les mots « - Madame Lenaïk DUMONT ; - Madame Hajar BENCHACHEMI ; - Monsieur Anthony JACOBS-REMACLE. ».

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 20 août 2023.

Bruxelles, le 04 août 2023.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

F. BERTIEAUX  
Le Directeur général,  
E. GILLIARD